
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Réunion régulière

Date : le jeudi 28 mai 2020
Heure : 11 h 30
Endroit : Visioconférence

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Adoption de l'ordre du jour (annexe A1)

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 février 2020 (annexe B1)
B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 27 février 2020
B3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 mars 2020 (annexe B3)
B4. Suivis au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 mars 2020

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

- C1. Rapport de la rectrice (rapport verbal)
C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (annexe C2)
C3. Calendrier académique 2020-2021 (annexe C3)

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. En l'absence d'un secrétaire du Sénat, les questions doivent être envoyées au rectorat (rectorat@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences (rapport verbal)
F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles (annexe F2)
F3. École technique et professionnelle (aucun rapport)
F4. École des sciences infirmières et des études de la santé (annexe F4)
F5. Division de l'éducation permanente et du Service de perfectionnement linguistique (annexe F5)
F6. Bureau de développement et des communications (aucun rapport)
F7. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)

Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction du Sénat (annexe G1)
G2. Comité d'étude des cours et des programmes (annexe G2)
G3. Comité de la bibliothèque (aucun rapport)
G4. Comité d'appel (annexe G4)
G5. Comité de mérite (annexe présentée à la réunion)

G6. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche (aucun rapport)

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

H1. Aucun rapport

Section I : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

I1. Aucun rapport

Section J : AFFAIRES NOUVELLES

Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

K1. La prochaine rencontre du Sénat aura lieu le **jeudi 25 juin 2020** à 11 h 30 par visioconférence.

Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE

La rectrice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Bouffard'.

Sophie Bouffard

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 27 février 2020, tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présents : Nafisatou Adama, David Alper, Hélène Archambault, Jacob Atangana-Abé, Daniel Beaulieu, Sylvie Berthelot-Dilk, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, René Bouchard, Patricia Bourrier, Alexandre Brassard, Mélanie Cwikla, Stéfan Delaquis, Peter Dorrington, Marie Paule Ehoussou, Lise Gaboury-Diallo, Michel Gagnon, Florette Giasson, Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Christian Perron, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Sylvie Rondeau, Geneviève Roy-Wsiaki, Chantal Saint-Pierre, Julie Savard, Anne Séchin, Mireille St-Vincent, Beydi Traoré, Darcelle Vigier, Joanne Vinet, Jean Vouillon, Faïçal Zellama

Absences : Maria Fernanda Arentsen, Aileen Clark, Mélanie Desnoyers, Jeff Leclerc

Observateurs : Saïd Bouthaim, Frédéric Jubinville, Toufiq Outbih, Lindsay Waters

Secrétaire d'assemblée : Muyamba Nadia Yoko

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Ajouts à l'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-0220-1 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Carmen Roberge

Que l'ordre du jour de la rencontre du Sénat en date du 27 février 2020 soit adopté avec modifications mineures : l'ajout de D2 Nomination de nouveaux membres du Sénat provenant de la FAFS et l'ajout de l'horaire d'intersession de la FAFS au point F1.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020

SÉNAT-0220-2 PROPOSITION : Geneviève Roy-Wsiaki / Joanne Vinet

Que le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020
Aucun suivi n'a été identifié.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice

La rectrice présente un rapport verbal portant sur les points suivants :

- Processus de planification stratégique pour la période 2020-2025
 - Mise en place d'un comité directeur qui a procédé à la sélection de la firme Axion, la révision des outils utilisés dans le cadre des consultations et l'élaboration de la liste des personnes et d'organismes à consulter
 - Consultations sur le campus de l'USB durant la semaine du 24 février 2020

- Consultations téléphoniques et sondages en ligne au cours du mois de mars
- La firme Axion présentera les résultats des consultations dans le cadre d'une retraite du Bureau des gouverneurs avec l'équipe de direction de l'établissement en mai
- Une ébauche du plan sera présentée au Sénat au printemps
- Dialogue et réconciliation : mise en place de diverses initiatives qui seront lancées au cours du mois de mars
 - La rectrice attend la rétroaction de certains collaborateurs métis pour former un *Cercle métisse communautaire*
 - Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche coordonne un projet table ronde pour les membres du corps professoral
 - Une nouvelle section du site web est en construction
- Concours pour combler le poste de secrétaire générale ou secrétaire général : l'appel des candidatures est en cours
- Visite du ministre du Développement économique et de la Formation, Ralph Eichler, sur le campus de l'USB le 12 février 2020

- C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente un rapport verbal portant sur les points suivants :
- Concours pour deux postes de cadres : bibliothécaire en chef et doyenne ou doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé
 - L'organisation d'une séance interactive de réflexion sur l'enseignement de contenu autochtone. Une présentation d'un conférencier invité sera suivie d'une table ronde composée de professeurs, d'étudiants, de diplômés et de membres de la communauté métisse. Cette rencontre de deux heures est prévue à la fin mars ou début avril 2020.
 - Renouveau de l'entente entre l'USB et la DSFM : première rencontre du comité de travail USB-DSFM le 24 février 2020

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

- D1a. Nomination d'un président d'élections
SÉNAT-0220-3 PROPOSITION : Faïçal Zellama / Darcelle Vigier
Que Alexandre Brassard soit nommé président d'élections.

ADOPTÉE

- D1b. Nomination d'un professeur ou d'une professeure au Bureau des gouverneurs
Le président d'élections explique qu'il faut nommer un professeur ou une professeure au Bureau des gouverneurs afin de compléter le mandat de la professeure Geneviève Roy-Wsiaki (du 1^{er} mars au 30 juin 2020). Alors que le processus d'appel des candidatures débute, une brève discussion a lieu à propos de l'ordre dans lequel il serait préférable et plus logique de procéder pour les points à l'ordre du jour sous la Section D.

- SÉNAT-0220-4 PROPOSITION :** _____ / _____
Que le Sénat inverse l'ordre des deux points prévus à l'ordre du jour sous la Section D Administration / Gouvernance afin de procéder d'abord avec la nomination de nouveaux membres du Sénat provenant de la FAFS puis ensuite à la nomination d'un professeur ou d'une professeure au Bureau des gouverneurs.

ADOPTÉE

D2. Nomination de nouveaux membres du Sénat provenant de la FAFS

SÉNAT-0220-5 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Faïçal Zellama

Que le Sénat entérine la nomination de la professeure Bilkiss Issack en tant que membre nommée par le conseil pédagogique de la FAFS en remplacement de la professeure Geneviève Roy-Wsiaki.

ADOPTÉE

SÉNAT-0220-6 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Mireille St-Vincent

Que le Sénat entérine la nomination du professeur Christian Violy en tant que membre nommé par le conseil pédagogique de la FAFS en remplacement de la professeure Maria Fernanda Arentsen.

ADOPTÉE

D1b. Nomination d'un professeur ou d'une professeure au Bureau des gouverneurs
Alexandre Brassard ouvre les nominations d'élection d'un sénateur ou une sénatrice au Bureau des gouverneurs.

Joanne Vinet propose Jean Vouillon et il accepte.

Nicolas Bouffard propose Christian Violy et il accepte.

Le président procède à un vote, suite auquel les bulletins seront détruits.

Vingt-huit (28) bulletins de vote ont été déposés dans ce scrutin, dont aucun bulletin irrégulier.

Christian Violy est élu sénateur au Bureau des gouverneurs pour un mandat de quatre (4) mois, soit du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2020, afin de compléter le mandat de la professeure Geneviève Roy-Wsiaki.

Les bulletins de vote ont été détruits immédiatement après la réunion du Sénat du 27 février 2020.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Les trois questions suivantes ont été soumises par la sénatrice Anne Sechin et le sénateur Patrick Noël.

E1. Vice de procédure

Question :

Nous avons avisé l'ancien secrétaire général de ce qu'au moins un vice de procédure a été commis en vertu du *Code Morin* lors de la dernière rencontre du Sénat le 23 janvier 2020.

Sa réponse lapidaire nous a beaucoup étonnés mais en dernier ressort, ces questions relèvent de la présidence puisque la rectrice a la responsabilité ultime d'assurer le respect du Code Morin conformément à l'article 8 des *Statuts et règlements du Sénat de l'USB*.

La proposition d'entente de transfert de crédits visant le Diplôme en administration des affaires (ETP) et le Baccalauréat en administration des affaires, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, n'a pas été faite dans le respect de la procédure des assemblées délibérantes sur l'enclenchement du processus de vote pour les deux raisons suivantes :

- Le processus de vote a eu lieu même s'il y avait encore des intervenants qui souhaitaient prendre la parole et que la présidence n'a pas vérifié si quelqu'un demandait le vote;
- Le processus de vote a eu lieu sans question préalable, soit une proposition qui signifie que l'assemblée est prête à voter du type : « Êtes-vous suffisamment informés et prêts à voter? », proposition qui nécessite les 2/3 de l'Assemblée pour être acceptée;

Face à un tel vice de procédure qui entrave très sérieusement le caractère démocratique de nos délibérations, quelles sont les mesures que compte prendre la rectrice pour assurer que le droit de parole de tous soit respecté et que personne ne soit lésé? Conséquemment, une décision qui a été prise dans une procédure qui ne respecte pas l'assemblée délibérative ne doit-elle pas être déclarée nulle et non avenue ce qui signifierait qu'il conviendrait de stopper immédiatement sa progression aux instances de l'Université du Manitoba?

Réponse :

- La rectrice partage la réponse du secrétaire général de l'USB :
« Je suis de l'avis que la proposition suivante a été adoptée en bonne et due forme par le Sénat de l'Université de Saint-Boniface :

SÉNAT-0120-8 PROPOSITION : Carmen Roberge / Stéfan Delaquis

Que le Sénat adopte la proposition d'entente de transfert de crédits visant le Diplôme en administration des affaires (ETP) et le Baccalauréat en administration des affaires, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2020, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE
15 en faveur
10 contre
2 abstentions

En plus d'être conforme au Code Morin, le vote sur la proposition ci-dessus a respecté les pratiques et les conventions de notre Sénat. En l'occurrence, la présidente de l'assemblée a, après plusieurs interventions, appelé le vote sur la proposition devant l'assemblée. Celui-ci a eu lieu sans aucune objection ou de point d'ordre de la part des sénatrices et des sénateurs. Puisque la pluralité des voix exprime la décision du Sénat, la proposition est donc adoptée. »

- La rectrice explique pourquoi elle est d'accord avec la réponse du secrétaire général et reprend les différents éléments du déroulement de l'assemblée du 23 janvier 2020 autour de la proposition SÉNAT-0120-8. Enfin, elle suggère qu'après l'embauche d'un nouveau titulaire au poste de secrétaire général, l'établissement pourra évaluer la possibilité de réviser les Statuts et règlements de l'Université de Saint-Boniface, incluant les procédures d'assemblée délibérante et l'application du Code Morin.

E2. Prolongation du mandat du doyen de la Faculté d'Éducation et des Études Professionnelles (FEPP)

Le doyen de la FÉÉP quitte l'assemblée.

Question :

La Politique des cadres prévoit, pour de bonnes raisons, qu'un mandat de doyen ne peut être reconduit qu'une fois et l'administration semble avoir prévu de prolonger le mandat du doyen de la FÉEP d'un an, non sans négliger, il est vrai, d'effectuer une « consultation » auprès du corps professoral dont on nous a dit, par ailleurs, en réunion de faculté, qu'elle pèserait pour peu dans la prise de décision. Le concours aurait dû être lancé à l'automne dernier. Se trouver acculé au pied du mur parce qu'on n'a pas fait les démarches à temps ne constitue pas une raison valable ou suffisante d'enfreindre des politiques en place. Il est fort regrettable que l'on n'ait pas procédé à la nomination d'un(e) doyen(ne) avant les délais prescrits et que nous soyons maintenant obligés de passer par un poste de doyen par intérim.

Ces démarches ne constituent-elles pas, selon la rectrice, des enfreintes inacceptables aux politiques en place qu'elle a le devoir de faire respecter?

Réponse :

- La rectrice invite le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à partager avec les sénateurs les arguments qu'il a présentés au conseil de la FÉÉP.
- Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique sa recommandation de prolonger le mandat du doyen de la FÉÉP d'un an, jusqu'au 31 juillet 2021, et qu'un concours pour le prochain décanat de cette faculté soit lancé en bonne et due forme à l'automne 2020. Le résumé de ses propos se trouve dans son rapport pour la réunion du Sénat du 28 mai 2020 (voir l'annexe C2).
- La rectrice confirme que cette démarche doit s'inscrire dans le contexte plus global de la Politique sur l'embauche des cadres. Puisqu'il s'agit d'une politique du Bureau des gouverneurs, la proposition d'une prolongation d'un an au second mandat du doyen de la FÉÉP a fait l'objet de discussions au sein du Comité exécutif, puis au Bureau des gouverneurs.

Le doyen de la FÉÉP se joint de nouveau à l'assemblée.

E3. Question relative à la lettre du ministère du Développement économique et de la Formation

Question :

Le 19 décembre 2019, le ministre du développement économique et de la formation envoyait un avis à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Manitoba, y compris l'USB. Dans ce mémo, le ministre Ralph Eichler défend une vision incroyablement réductrice de l'Université qui, selon lui, doit être au service du marché du travail, de l'économie et de l'industrie. Cette conception instrumentaliste et utilitariste, voire industrielle de l'Université est très inquiétante. Elle dénature une institution millénaire, et détourne l'Université de sa réelle mission qui est de conserver, transmettre et faire avancer le savoir, et ce faisant, former des citoyens avec un esprit critique. Si on doit nous imposer à tout prix des indicateurs de rendement, qu'on nous les impose sur notre mission. Cette lettre mine l'autonomie de l'Université sur laquelle repose la production du savoir désintéressé. Le ministre avoue lui-même à la page 4 qu'il faut mettre « fin aux

programmes qui ne sont plus adaptés au contexte moderne, ou qui n'ont plus d'utilité », comme si la valeur d'un programme se mesurait à son utilité.

L'APPUSB prévoit envoyer une lettre au ministre pour lui signifier son inquiétude face à une vision aussi faussée et réductrice de l'université. Que compte faire l'administration de l'USB face à cette situation?

Réponse :

La rectrice souligne que le Bureau des gouverneurs a pris connaissance de la lettre de mandat à laquelle les deux sénateurs font référence et a également été saisi de la situation. Elle fait ensuite référence à son rapport présenté en début de réunion pendant lequel elle a fait état de la visite de notre campus effectuée par le ministre Eichler le 12 février dernier. Le ministre a répondu à une invitation de l'USB. Ce passage en nos murs s'inscrit dans une stratégie mise en place par le rectorat afin d'établir un dialogue avec le ministère, notamment dans le but de souligner des éléments de gouvernance qui caractérisent notre secteur, l'ampleur de nos contributions qui dépasse la préparation des étudiants et étudiantes pour le marché du travail et surtout pouvoir expliquer comment notre université se différencie des autres établissements postsecondaires de la province à de nombreux égards. L'approche privilégiée par l'administration de l'USB est collaborative. Elle a pour objectif de bien faire comprendre les enjeux particuliers de notre établissement de la minorité et vise l'atteinte de résultats et de retombées positives pour notre université, par le biais d'un argumentaire solide qui vante les nombreux atouts et mérites de l'USB, de même que son rôle central dans le développement de la francophonie manitobaine et bien au-delà.

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

F1. Faculté des arts et Faculté des sciences

SÉNAT-0220-7 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Mélanie Cwikla

Que le Sénat approuve l'horaire d'intersession 2020 de la Faculté des arts et Faculté des sciences tel que présenté, sous réserve d'inscriptions suffisantes et de ressources financières disponibles.

ADOPTÉE

F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles

Le doyen avise le Sénat que le dernier point présenté dans le rapport de la FÉÉP n'a pas eu lieu comme prévu. Il partage également avec les membres du Sénat que le concours se poursuit pour l'embauche d'un professeur en marketing.

SÉNAT-0220-8 PROPOSITION : Stéfán Delaquis / Hélène Archambault

Que le Sénat adopte l'horaire des cours d'intersession et d'été 2020 de la Faculté d'éducation et des études professionnelles tel que présenté, sous réserve d'inscriptions suffisantes et de ressources financières disponibles.

ADOPTÉE

F3. École technique et professionnelle

La directrice de l'ETP souligne l'embauche de Geneviève Bourrier au poste de coordonnatrice des stages (projet auquel collabore la FÉÉP) de même que celle de Frédéric Jubinville à un poste de professeur menant à la permanence en multimédia.

- F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Rapport reçu à titre d'information. Le développement d'une culture de recherche se poursuit au sein de l'ESIES depuis le dépôt du rapport d'évaluation. À titre d'exemple, la doyenne désignée souligne que six résumés de communications ont été acceptés récemment (seulement neuf membres du corps professoral sont tenus de faire la recherche) et qu'un article scientifique a été publié par un membre du corps professoral (ce qui est une première pour l'ESIES depuis sa création en juin 2017).
- F5. Division de l'éducation permanente
Rapport reçu à titre d'information
- F6. Bureau de développement et des communications
La rectrice indique que la grande campagne annuelle de levée de fonds sera lancée le 10 mars 2020.
- F7. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)
- Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS**
G1. Bureau de direction (aucun rapport)
- Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
Aucun rapport.
- Section I : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
Aucun rapport.
- Section J : AFFAIRES NOUVELLES**
Aucun rapport.
- Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
K1. La prochaine réunion du Sénat aura lieu le jeudi 23 avril 2020 à 11 h 30 au Salon Sportex.
- Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE**
Carmen Roberge propose la levée de la séance à 12 h 55.

La présidente,

Sophie Bouffard

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Sénat du mardi 17 mars 2020, tenue à 10 h à la Salle académique.

Présents : David Alper, Hélène Archambault, Jacob Atangana-Abé, Daniel Beaulieu, René Bouchard, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Patricia Bourrier, Alexandre Brassard, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Stéfán Delaquis Mélanie Desnoyers, Peter Dorrington, Lise Gaboury-Diallo, Michel Gagnon, Florette Giasson, Bilkiss Issack Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc; Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Sylvie Rondeau, Mireille St-Vincent, Donald Trudel, Darcelle Vigier, Joanne Vinet, Christian Violy; Jean Vouillon, Faïçal Zellama

Absences : Nafisatou, Adama, Sylvie Berthelot-Dilk, Charlie Dilk, Marie Paule Ehoussou, Moses Nyongwa; Christian Perron, Chantal Saint-Pierre, Julie Savard; Anne Séchin, Beydi Traoré

Secrétaire d'assemblée : Nicole Legal

En début de cette rencontre extraordinaire du Sénat, la rectrice souhaite la bienvenue aux membres et dresse un bilan rapide de l'accélération de la situation causée par la COVID-19. Elle énonce que les principes de base qui nous guident sont la santé et la sécurité des membres de notre communauté, de même que le souci de nous assurer que nos étudiants et étudiantes puissent compléter la session d'hiver 2020. Enfin elle remercie tous les membres de l'équipe de l'USB, notamment les membres du corps professoral, pour leur professionnalisme, leur créativité et leur engagement en de telles circonstances.

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Ajouts à l'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-0320-1 PROPOSITION : Carmen Roberge / Christian Violy

Que l'ordre du jour de la rencontre extraordinaire du Sénat en date du 19 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Section B : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

B1. Règles d'approbation dans les situations d'urgence

La rectrice présente la recommandation distribuée au Sénat à l'égard des règles d'approbation dans les situations d'urgence et la nature exceptionnelle de la situation causée par la COVID-19.

Une discussion suit.

SÉNAT-0320-2 PROPOSITION : Peter Dorrington / Latifa Koussih

Que, puisque la rectrice déclare une situation d'urgence en lien avec la COVID-19, le Sénat autorise le Bureau de direction du Sénat d'agir au nom du Sénat en vue de prendre des décisions de nature académique qui exigent une résolution urgente. Si la nature de l'urgence le justifie, le Bureau de direction peut également déléguer ce pouvoir au vice-recteur à l'enseignement à la recherche. Ces questions comprennent notamment :

- la révision du calendrier universitaire ou collégial, le report de la période d'examens, et toute autre modification des dates ou des échéances;
- la modification temporaire ou la suspension des règlements ou des politiques ayant trait à l'enseignement, telles que la Politique relative aux examens finaux et les Obligations des membres du personnel enseignant à l'égard des étudiantes et étudiants;
- la modification des exigences d'évaluation;
- la modification des exigences des cours;
- la modification des prix et des bourses ;
- l'approbation des accommodements relatifs aux études pour la population étudiante touchée par l'urgence.

Les décisions prises sous cette autorité déléguée se limiteront uniquement aux questions liées à la situation d'urgence, pour la durée de la situation d'urgence et pour la période suivant immédiatement la situation d'urgence. Les décisions ne doivent pas avoir une incidence future sur la livraison des programmes universitaires et collégiaux. La rectrice sera responsable de rétablir les règles d'approbation aussitôt qu'il sera possible et sécuritaire de le faire. Le Bureau de direction du Sénat se chargera de rapporter toute action prise au Sénat, par courriel et à la première réunion du Sénat suivant la fin de la situation d'urgence.

28 en faveur
0 contre
1 abstention
ADOPTÉE

Section C : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

C1. La prochaine réunion du Sénat aura normalement lieu le jeudi 23 avril 2020 à 11 h 30 au Salon Sportex, à moins que la situation d'urgence causée par la COVID-19 soit encore en vigueur.

Section H : LEVÉE DE LA SÉANCE

Christian Violy propose la levée de la séance à 10 h 38.

La rectrice,

Sophie Bouffard

Sénat de l'Université de Saint-Boniface

Réunion du 28 mai 2020

Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Réponse à la pandémie : un très chaleureux merci aux membres du corps professoral et du personnel

Comme je le disais dans le message que j'ai envoyé le 4 mai dernier au corps professoral et au personnel des unités dont je suis responsable, au cours des trois derniers mois nous avons relevé ensemble, dans des circonstances tout à fait extraordinaires, un urgent et important défi, lequel était sans précédent. Du jour au lendemain, nos professeur(e)s et notre personnel ont été obligés d'essayer d'offrir à distance ce qu'ils avaient l'habitude d'offrir en présentiel. Non seulement ont-ils réussi à faire ce virage, mais ce faisant ils se sont distingués de par leur engagement, leur professionnalisme et leur expertise (et par leur débrouillardise aussi). Ils ont amené nos étudiants à bon port ; on peut en être très fiers.

C'est avec autant de brio qu'ils offrent les cours et les services pendant l'intersession. Quant à la prochaine année universitaire, il est difficile de savoir au juste dans quelles conditions nous la vivrons, mais je suis convaincu que nos professeur(e)s et notre personnel seront à la hauteur, quoiqu'il arrive.

Je les remercie très sincèrement de leurs efforts extraordinaires.

Réponse à la pandémie : Comité *ad hoc* pour les enjeux académiques en lien avec le coronavirus

Les premières rencontres pour gérer de façon urgente certaines questions en lien avec l'arrivée anticipée de la pandémie ont été tenues dès la semaine du 2 mars dernier. Dès le 11 mars, on avait mis sur pied un Comité *ad hoc* pour répondre aux enjeux proprement académiques engendrés par la pandémie. La composition du Comité est la suivante : le directeur par intérim de la Bibliothèque, la directrice de la DEP et du SPL, la directrice de l'ETP, la doyenne désignée de l'ESIES, le doyen de la FAFS, le doyen de la FEPP, la registraire et moi-même (président). Le Comité *ad hoc* s'est réuni à 32 reprises entre le 11 mars et le 20 mai.

Le mandat du Comité *ad hoc* est de conseiller le Comité directeur COVID-19, la rectrice et le Sénat sur les actions à prendre pour répondre aux enjeux académiques soulevés par la pandémie. Au cours des deux derniers mois et demi, il a recommandé entre autres, les actions suivantes :

- La décision de passer à l'enseignement à distance pour le reste de la session d'hiver, et cela à compter de la semaine du 17 mars ;
- L'offre fin mars d'ateliers à l'intention des membres du corps professoral sur la gestion des examens à distance ;
- La décision d'entériner, en ce qui concerne les étudiant(e)s universitaires de l'USB, et cela pour la seule session d'hiver 2020, certaines modifications

- temporaires adoptées par l'Université du Manitoba, à savoir la modification de sa *Grade Point Averages Policy*, la possibilité pour les étudiant(e)s de faire remplacer une note alphabétique par une note de réussite, et l'exclusion du calcul des moyennes cumulatives de toute note d'échec ; (entérinées par le Bureau de direction du Sénat le 7 avril) ;
- La modification temporaire des épreuves reconnues pour l'évaluation de la compétence en français des candidates et candidats internationaux à l'admission (adoptée par le Bureau de direction du Sénat le 30 avril) ;
 - La modification temporaire de certaines exigences régissant les stages du volet coopératif de la majeure conjointe en biochimie-microbiologie (adoptée par le Bureau de direction du Sénat le 30 avril) ;
 - La décision d'accorder aux directions académiques et aux décanats concernés l'autorité de déterminer le moment approprié auquel une vérification du casier judiciaire devra être soumise (adoptée par le Bureau de direction du Sénat le 30 avril) ;
 - La planification globale de l'année universitaire 2020-21, y compris la décision annoncée le 13 mai dernier de demander à l'ensemble du corps professoral de se préparer à donner tous les cours de la session d'automne à distance ;
 - La mise sur pied fin avril du Groupe de travail du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur l'appui au cyberapprentissage, lequel organise 7 ateliers distincts à l'intention des membres du corps professoral que l'on offrira du 22 mai au 11 juin ;
 - La modification du calendrier académique de l'année universitaire 2020-21 (soumise au Sénat pour approbation le 28 mai).

Le Comité *ad hoc* pour les enjeux académiques en lien avec le coronavirus sera maintenu tant que la pandémie durera. Je tiens à remercier très sincèrement les membres du Comité, à la fois pour leur participation au Comité et pour le leadership dont ils ont fait preuve à la tête de leur unité respective en temps de crise.

Mise en œuvre du Plan pour le développement académique cohérent (PDAC) : initiatives en éducation

Le PDAC appelle l'Université, entre autres, à se développer de façon cohérente avec son milieu. Une dimension importante d'un tel développement est la construction d'un continuum éducatif FL1-FL2. Comme j'ai déjà pu le dire dans d'autres rapports au Sénat (voir notamment mon rapport de juin 2019), l'USB a initié en 2018 le prototype d'une table de concertation réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs et gouvernementaux du continuum envisagé. Le premier projet conjoint du continuum a été l'élaboration d'un cadre stratégique provincial visant à appuyer le continuum dans ses efforts pour répondre à la pénurie d'enseignant(e)s FL1-FL2, et cela notamment en misant sur la formation locale de la plupart des enseignant(e)s nécessaires. En juin 2019, à l'issue d'un processus concerté, le gouvernement provincial a soumis à Patrimoine canadien, au nom du continuum, un ensemble cohérent de demandes visant des fonds qui étaient disponibles dans le Plan d'action pour les langues officielles pour des initiatives servant à répondre à la pénurie d'enseignants.

Parmi les demandes manitobaines, trois ont été préparées par l'USB. Patrimoine canadien a récemment approuvé les trois demandes, et cela à la hauteur demandée. Les initiatives ainsi financées sont les suivantes :

- « Augmenter la capacité de l'Université de Saint-Boniface à produire plus de diplômés en éducation pour les écoles françaises et les écoles d'immersion française » : maintenir les deux postes de professionnel-enseignant de la Faculté d'éducation, du 1^{er} avril 2019 jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-22, tout en ajoutant un troisième poste de professionnel à terme pour les deux prochaines années ;
- « Appuyer les stages en éducation : une stratégie servant à répondre à la pénurie d'enseignants FL1/FL2 au Manitoba » : renforcer les activités de préparation que l'on offre aux étudiant(e)s au moment du grand stage et offrir aux futurs stagiaires des incitatifs servant à les encourager à faire leur grand stage en milieu rural (financement allant jusqu'à la fin de l'année universitaire 2022-23)
- « Un projet de recherche portant sur la rétention des enseignants au sein du système scolaire FL1/FL2 du Manitoba : facteurs déterminants, meilleures pratiques et stratégies à prévoir au Manitoba » : embaucher l'expert-conseil nécessaire (projet allant jusqu'à la fin mars 2022).

Prises ensemble, les trois demandes totalisent plus de 1,15M \$ en fonds fédéraux. Les projets en question permettront à l'USB de faire une contribution encore plus importante et stratégique envers les efforts du continuum FL1-FL2 manitobain pour répondre à la pénurie d'enseignant(e)s.

Concours : Doyen(ne) de l'École des sciences infirmières et des études de la santé

Le Comité consultatif de sélection pour le poste en question a tenu des entrevues avec trois candidat(e)s en avril. Il procède en ce moment à une deuxième entrevue.

Concours : Bibliothécaire en chef, Bibliothèque Alfred-Monnin

Le Comité consultatif pour le poste en question a également fait passer trois candidat(e)s en entrevue en avril. Il procède en ce moment à une deuxième entrevue.

Prolongation du mandat du doyen de la FEFP

Le deuxième mandat du doyen Delaquis finira en juillet 2020. Au lieu de tenir un concours pour nommer un(e) doyen(ne) permanent(e) dès l'été, j'ai recommandé à la rectrice qu'on prolonge d'un an, de façon exceptionnelle, le deuxième mandat du doyen, et qu'on lance un concours national pour le poste l'automne prochain. Ayant obtenu l'aval du Bureau des gouverneurs pour cette dérogation exceptionnelle à la *Politique sur l'embauche des cadres*, la rectrice a autorisé la prolongation recommandée.

Les raisons sous-tendant ma recommandation étaient multiples :

- Comme les postes de directeur de la Bibliothèque et de doyen de l'ESIES sont comblés de façon temporaire, et cela seulement jusqu'à l'été 2020 seulement, il fallait impérativement lancer les concours nécessaires pour les combler de façon permanente ;
- Si je lançais en même temps un concours pour le poste de doyen(ne) de la FEEP dans le but de nommer un doyen(ne) permanent(e) au cours de l'été 2020, 40% de mon équipe cadre changerait en même temps ;
- Afin d'éviter un tel roulement au sein de mon équipe, et dans le but de profiter de l'expérience de 10 ans du doyen Delaquis dans un contexte de transition au sein de l'Équipe de direction, il était plus stratégique, à mon avis, de prolonger exceptionnellement d'un an son mandat ;
- Il s'agissait également de permettre à l'USB de mieux poursuivre le travail que le doyen Delaquis et moi avons entamé pour construire le continuum éducatif FL1-FL2, alors que ce projet collectif serait en 2020-21 à un stade critique de son développement. Le financement fédéral indiqué ci-haut est le premier résultat de ces efforts.

J'ai rencontré le Conseil pédagogique de la FEEP le 4 février dernier afin d'expliquer aux membres pourquoi je pensais recommander une telle prolongation à la rectrice, et de les inviter à soumettre leur rétroaction confidentielle à la direction des Ressources humaines. Une forte majorité des collègues ont ainsi confirmé leur appui pour la prolongation proposée.

Je remercie le doyen Delaquis d'accepter la prolongation qu'on lui a proposée. Son leadership éprouvé sera un atout important pour l'établissement en 2020-21.

Initiative servant à appuyer les professeur(e)s non autochtones qui sont appelés à enseigner du contenu autochtone

On préparait pour début avril une table ronde interactive afin d'entamer une réflexion collective autour de cet enjeu important. Malheureusement, il a fallu reporter la tenue de l'événement à cause de la pandémie. On espère procéder avec la table ronde au cours de la prochaine année universitaire.

Peter Dorrington
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Proposition de modification du calendrier universitaire et collégial 2020-2021

Mise en contexte :

Le 6 mai dernier, l'Université du Manitoba a adopté des modifications à son calendrier de l'année 2020-2021 dans le but de permettre l'offre de certaines activités académiques ciblées en présentiel à la fin de la session d'automne 2020. Par conséquent, la session d'automne 2020 a été prolongée de deux semaines au début du mois de janvier et le début de la session d'hiver 2021 a été repoussé d'une semaine. Le document intitulé *Proposed Adjustment to the Academic Schedule for Fall 2020 and Winter 2021* ci-joint explique davantage le raisonnement et les détails de ces modifications.

Comme l'Université de Saint-Boniface suit de très près le calendrier de l'Université du Manitoba en raison de l'affiliation entre les deux établissements, le Comité *ad hoc* pour les enjeux académiques en lien avec le coronavirus a étudié la possibilité d'emboîter le pas en adoptant ces mêmes modifications pour le calendrier universitaire et collégial de l'USB. Ce comité a convenu que le calendrier modifié adopté par l'Université du Manitoba serait bénéfique pour tous les programmes universitaires et collégiaux de l'USB, à l'exception du Diplôme en éducation de la jeune enfance, étant donné que les cours seront offerts un à la fois afin de permettre le début des stages au printemps 2021. Bien que l'USB se prépare à offrir les cours de la session d'automne 2020 à distance, la modification du calendrier permettrait une souplesse pour les facultés et les écoles qui souhaiteraient s'en prévaloir. L'utilisation des deux semaines supplémentaires en janvier demeurerait facultative, sous réserve de l'approbation du décanat ou de la direction de l'unité concernée.

Proposition :

Que l'Université de Saint-Boniface emboîte le pas de l'Université du Manitoba en modifiant son calendrier universitaire et collégial de l'année 2020-2021 de la façon suivante (les modifications paraissent en gras) :

Session d'automne 2020

- Début des cours : le 9 septembre 2020
- Période des examens finaux : du 12 au 23 décembre 2020
- **Prolongement de la session d'automne pour l'offre de certaines activités académiques en présentiel : du 5 au 15 janvier 2021**

Session d'hiver 2021

- Début des cours : ~~le 11 janvier 2021~~ **le 18 janvier 2021**
- Période des examens finaux : ~~du 16 au 30 avril~~ **du 19 avril au 1^{er} mai**

Ce calendrier modifié s'appliquerait à tous les programmes universitaires et collégiaux, à l'exception du Diplôme en éducation de la jeune enfance. (Le programme EJE suivrait donc le calendrier initial.)

PROPOSED ADJUSTMENT TO THE ACADEMIC SCHEDULE FOR FALL 2020 AND WINTER 2021

The University of Manitoba and other Canadian universities are preparing to deliver courses remotely in the Fall term. Although a final determination has not yet been made, it is critical that preparations are made to facilitate this approach, and to support instructors in planning courses and units in determining offerings.

The proposal is to extend the Fall term to conclude with a period in early January (5-15) 2021 when essential in-person activities associated with courses offered in Fall term could be completed. This would provide an opportunity for students to gain critical in-person instruction and experience important for their safety and understanding as they proceed in their programs of study. Use of this period would be entirely optional; most courses offered in Fall term would be completed prior to the Winter break.

Establishing a 'hands-on' period in January 2021 should provide sufficient time and opportunity for students to return physically to campus if instruction through the Fall is done remotely.

There would be a resulting one-week delay in the start for Winter term and this should also provide additional time for students to return to campus over the the winter break, as well as opportunity for self-isolation prior to the Winter term starting should this continue to be required.

Proposed Academic Schedule for Fall Term 2020

- September 9: Classes start
- December 12 – 23: Exam Period
- January 5 – 15, 2021: Fall term extension for in-person activities

Proposed Academic Schedule for Winter Term 2021

- January 18: Classes start
- April 19 – May 1: Exam Period

A detailed version of the proposed academic schedule developed by the Registrar for the Fall 2020 and Winter 2021 terms is attached.

Fall 2020/Winter 2021 Academic Schedule

2020 Fall Term - Current		2020 Fall Term - Proposed	
		*University Prep Week Mon, Aug 31 – Fri, Sept 4	
Orientation	Tues, Sept 8	Orientation	Tues, Sept 8
Start of Classes	Wed, Sept 9	Start of Classes	Wed, Sept 9
Drop date	Tues, Sept 22	Drop date	Tues, Sept 22
Add date	Wed, Sept 23	Add date	Wed, Sept 23
Break	Mon, Nov 9 – Fri, Nov 13	Break	Mon, Nov 9 – Fri, Nov 13
VW date	Mon, Nov 23	VW date	Mon, Nov 23
End of classes	Fri, Dec 11	End of classes	Fri, Dec 11
Exams	Sat, Dec 12- Wed, Dec 23	Exams	Sat, Dec 12- Wed, Dec 23
University Closed	Thurs, Dec 24 – Mon, Jan 4	University Closed	Thurs, Dec 24 – Mon, Jan 4
		Fall Term Labs, etc. Tues, Jan 5 – Fri, Jan 15	
*Grades Due	Mon, Jan 11	*Grades due w/o lab	Mon, Jan 11
		*Grades due w/lab	Fri, Jan 22
Fall Term Teaching Hours:		Fall Term Teaching Hours:	
MWF	37	MWF	37
MW	36	MW	36
TR	37.5	TR	37.5
Once per week classes		Once per week classes	
M=33 T=36 W= 39 R=39 F=39		M=33 T=36 W= 39 R=39 F=39	

2021 Winter Term - Current		2021 Winter Term - Proposed	
Start of Classes	Mon, Jan 11	Start of Classes	Mon, Jan 18
Drop date	Fri, Jan 22	Drop date	Fri, Jan 29
Add date	Mon, Jan 25	Add date	Mon, Feb 1
Riel Day	Mon, Feb 15	Riel Day	Mon, Feb 15
Break	Tues, Feb 16 – Fri, Feb 19	Break	Tues, Feb 16 – Fri, Feb 19
VW date	Wed, Mar 24	VW date	Wed, Mar 31
Good Friday	Fri, Apr 2	Good Friday	Fri, Apr 2
End of classes	Wed, April 14	End of classes	Fri, Apr 16
Exams	Fri, Apr 16 – Fri, Apr 30	Exams	Mon, Apr 19 – Sat, May 1
*Grades due	Thurs, May 6	*Grades Due	Thurs, May 6 or Fri, May 7
Winter Term Teaching Hours:		Winter Term Teaching Hours:	
MWF	37	MWF	35
MW	39	MW	36
TR	37.5	TR	36
Once per week classes		Once per week classes	
M=39 T=39 W= 39 R=36 F=33		M=36 T=36 W= 36 R=36 F=33	

*For Information

**Rapport de la Faculté d'éducation et des études professionnelles (FÉÉP)
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface (USB) le 28 mai 2020**

- Je tiens à remercier les membres du corps professoral de la FÉÉP de leurs efforts acharnés au cours de l'année 2019-2020, mais plus particulièrement au cours de cette dernière session. Leur flexibilité a permis à nos étudiantes et étudiants de terminer leur semestre malgré des moments déstabilisants. Je suis très reconnaissant de leur dévouement.
- Suite à l'annonce des postes de direction au sein de la FÉÉP, les candidatures suivantes ont été retenues aux postes de directrice, directeur, vice-doyenne (mandats de trois ans) à la FÉÉP : Mme Florette Giasson (École de travail social), Mme Carmen Roberge (École de traduction), M. Youssef Bezzahou (École d'administration des affaires) et Mme Claudine Lupien (Faculté d'éducation). Je tiens à remercier nos collègues de leur engagement au service de nos étudiantes et étudiants et de notre université.
- Les charges de travail 2020-2021 des professeures et professeurs ont été attribuées et la préparation des horaires des quatre unités de la FÉÉP est presque terminée. L'embauche de chargées et chargés de cours pour les sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021 se poursuit et nous espérons pouvoir mener le processus à terme dans un avenir rapproché.
- Le processus d'admission 2020-2021 aux programmes du baccalauréat en éducation et au baccalauréat en travail social va de bon train. Des professeures et professeurs des deux programmes entreprennent le travail en ce sens et les résultats nous seront communiqués dans un avenir rapproché. Seize (16) candidates et candidats ont déposé une demande d'admission au programme du baccalauréat en travail social pour l'année universitaire 2020-2021 et 103 candidates et candidats ont fait de même au baccalauréat en éducation.
- Deux propositions de la part de la FÉÉP ont été soumises à l'intention des membres du CECP en vue de la réunion du 8 mai 2020. Les changements comprennent l'ajout d'un cours EDUA 7743 La pédagogie universelle à la Faculté d'éducation. Ce cours a été offert à deux reprises sous une cote « sujet choisi » et les membres du corps professoral de la Faculté d'éducation souhaitent que le cours en question fasse partie du bassin de cours offerts de façon régulière. La deuxième proposition comprend la mise à jour du règlement en matière d'assiduité à la Faculté d'éducation (B. Éd.). Cette mise à jour est nécessaire en raison du fait que le règlement qui figure actuellement dans l'Annuaire de l'USB est muet en ce qui a trait aux absences motivées. De plus, le règlement n'avait pas été révisé depuis la mise sur pied du Service d'accessibilité aux études à l'USB. Vous trouverez également ci-joint un document qui sert de ressource pour les étudiantes, étudiants et membres du corps professoral de la Faculté d'éducation.

- Malheureusement, l'Institut d'été portant sur l'offre active et les pratiques collaboratives qui devait être offert par Florette Giasson et Danielle de Moissac a dû être annulé. Cependant la Faculté d'éducation offrira un Institut d'été « à distance » du 6 au 10 juillet 2020 ayant comme thème l'anxiété chez les élèves en milieu scolaire. L'Institut sera facilité par madame Véronique Lambert-Samson, doctorante en psychopédagogie à l'Université Laval. Cela dit, les autres cours prévus à l'intersession et à l'été 2020 sont offerts en ligne ou à distance. Les inscriptions aux cours figurent ci-dessous :

Cours	Professeure ou professeur	Nombre d'inscriptions
EDUA 5251 A01 Regard sur l'éducation des minorités	Brahim Ould Baba	6
EDUA 5481 D01 Techniques de counselling	Stéphanie Rouet et Hélène Archambault	27
EDUA 5511 A01 Counselling à l'élémentaire	Nanette Godbout	17
EDUA 5731 T09 Institut d'été - L'anxiété chez les élèves en milieu scolaire	Véronique Lambert-Samson	28
EDUA 5931 D01 Observation du comportement de l'enfant	Sylvie Berthelot-Dilk	32
EDUA 7041 D01 Aspects légaux en éducation	Philippe Le Dorze	20
EDUA 7211 A01 Éducation et société	Jules Rocque	2
EDUA 7741 T09 Institut d'été - L'anxiété chez les élèves en milieu scolaire	Véronique Lambert-Samson	32
EDUB 7341 T06 La littératie visuelle	Gail Cormier	5
TRAD 2111 Informatique et traduction	Moses Nyongwa	4
TRAD 3111 Laboratoire 1	Carmen Roberge	9

- Toutes les activités de recherche (juillet 2019 à juin 2020) des professeures et professeurs de la FÉÉP seront présentées au Sénat dans le rapport annuel de la FÉÉP du mois de juin 2020.

Le doyen de la Faculté d'éducation
et des études professionnelles,



Stéfán Delaquis

Rapport de
l'École des sciences infirmières et des études de la santé
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface
à sa réunion du 28 mai 2020

Les programmes

- Le rapport intérimaire du 15 décembre 2019 soumis au Bureau d'agrément de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (BAA) a reçu un avis favorable avec félicitations dans une lettre datée du 2 avril 2020;
- Tous les efforts nécessaires ont été investis dans l'offre à distance de l'ensemble des activités des programmes dans le contexte de la pandémie. Un comité ESIES-COVID 19 formé de la doyenne désignée, de la coordonnatrice des curriculums et de l'administratrice de la formation clinique a été mis sur pied afin de piloter toutes les innovations requises dans la prestation mais en assurant le strict respect des exigences des ordres qui régissent la profession infirmière et la profession d'infirmière auxiliaire. Le doyen par intérim s'est joint au groupe à la fin de son semestre d'études doctorales. Ce comité s'est réuni plus d'une vingtaine de fois depuis la mi-mars.
- Le doyen par intérim, l'administratrice de la formation clinique, la coordonnatrice des simulations et la coordonnatrice des curriculums ont élaboré un plan de remplacement des heures de stages cliniques par des simulations pour les 40 heures manquantes au **DSI 206 Stage : Santé mentale et périnatalité**. Ce plan a été soumis à l'OIIAM et a reçu l'approbation le 27 avril. Ce groupe a également préparé et soumis le 5 mai un plan 2020-2021 pour la cohorte admise en 2019 dont le cheminement a été bouleversé à cause de la pandémie à OIIAM pour la rentrée 2020.
- Le comité des simulations s'est réuni le 20 mai pour discuter en détail de l'ampleur que va prendre le volet enseignement en simulation dans les programmes.
- Les réunions du comité d'admission pour le programme de baccalauréat en sciences infirmières et pour le programme de diplôme en sciences infirmières auxiliaires se sont déroulées respectivement le 6 avril et le 5 mai

La recherche

- Les deux membres du corps professoral du Baccalauréat en sciences infirmières qui ont soumis des projets au concours interne de subventions de recherche ont obtenu le financement demandé;
- Plus de dix résumés de communication avaient été acceptés pour des conférences scientifiques qui devaient se dérouler en mai 2020. Cependant, comme on le sait, à cause de la pandémie toutes ces conférences ont été annulées;
- La professeure Jacqueline Avanthay-Strus a été admise au doctorat en Community Health Sciences offert à l'Université du Manitoba et s'est vu octroyer le Manitoba Training Program for Health Services Research (MTP) Fellowship

Les relations externes

- Le doyen par intérim a participé à de nombreux échanges avec les ordres professionnels et autres partenaires dans le contexte des ajustements requis dans nos programmes dans le contexte de la pandémie.
 - 23 mars – rencontre entre Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Manitoba (OIIAM) et les responsables des programmes de formation de leurs futurs membres afin de discuter des enjeux de la pandémie COVID-19;
 - 3 avril - rencontre entre Ordre des infirmières et infirmiers du Manitoba (OIIIM) et les responsables des programmes de formation de leurs futurs membres afin de discuter des enjeux de la pandémie COVID-19 sur les stages, simulations et la formation, ainsi que la rentrée en septembre 2020;
 - 7 avril - rencontre entre l'OIIAM et les responsables des programmes de formation pour revoir l'intégration des simulations dans les programmes;
 - 7 avril- réunion annuelle de Association of Registered Nurses of Manitoba (ARNM);
 - 16 avril – rencontre avec Lori Fontaine, Policy analyste, Santé Manitoba, pour revoir l'impact de la pandémie COVID-19 sur les placements cliniques, stages de consolidation et la diplomation;
 - 30 avril- rencontre de l'OIIIM avec les représentants des établissements de formation pour discuter d'une possibilité d'autoriser le remplacement d'heures de stages par des heures de simulations pendant l'année 2020-2021. On autoriserait une proportion de 25% à 50% des heures de stages par des activités en simulation.
 - Rencontres hebdomadaires individuelles avec la personne contact à l'OIIAM sur la pandémie et l'impact sur le programme DSI offert à l'USB
- La doyenne désignée a participé aux rencontres suivantes :
 - 12 mars - entrevue de groupe dans le cadre de la collecte de données pour l'étude sur les stratégies de recrutement bilingue en santé menée par l'organisme Santé en français;
 - 22 avril - rencontre des directions des écoles francophones membres de l'ACESI
 - 23 avril - réunion du Conseil d'administration de Santé en français

La vie de l'école

- La réunion du Comité de direction du conseil pédagogique de l'ESIES et celle du Conseil pédagogique prévues en mars ont été reportées en avril.

Rapport DEP/SPL – mai 2020
Présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

AXE 1

Environnement de choix pour des études postsecondaires en français

Malgré les incertitudes et les effets de la fermeture du campus physique à l'USB, la Division de l'éducation permanente (DEP) a maintenu la majorité de ses activités pour la session de printemps 2020 offrant plus de 15 sections de cours de langue du soir à distance sans compter les sections de cours de langue aux fonctionnaires offerts le jour.

En plus du travail habituel associé à la période d'inscriptions (réception, saisie, traitement des inscriptions ainsi que le recrutement et la communication avec les clients), l'équipe DEP a dû établir un nouveau processus d'inscription pour les cours du soir qui a demandé un virage pour toute l'équipe administrative en vue d'offrir des séances à distance. Pour ne nommer que quelques nouveautés qui ont été mises en place à l'intérieur de deux (2) semaines, il a fallu :

- 1) déterminer et acheter le nombre de licences Zoom nécessaires pour l'offre de la gamme de cours en soirée (annuelles vs mensuelles – et ce afin d'optimiser les argents dépensés);
- 2) programmer les rendez-vous Zoom pour tous les cours avec les licences DEP et ensuite envoyer les accès aux enseignants affectés aux cours;
- 3) organiser des séances d'essai et d'échange pour le personnel enseignant DEP avec les particularités propres à l'unité;
- 4) élaborer un guide d'utilisation technique pour les enseignants et un guide pédagogique de base pour expliquer comment exploiter certaines fonctions de Zoom pour que le cours suive l'approche communicative expérientielle;
- 5) préparer des gabarits de courriels de confirmation avec des liens Zoom, des libellés avec mention pour protéger le matériel pédagogique (ne pas partager ou transférer le matériel) pour les apprenants;
- 6) compresser, organiser et préparer les fichiers PDF de tous les documents de matériel de cours afin de pouvoir l'envoyer en pièce jointe avec les courriels de confirmation.

Malgré des efforts importants de la part du personnel pour faire ce virage, il fallait s'attendre néanmoins à une baisse dans le nombre d'inscriptions. Il n'est pas étonnant de voir, par exemple, une baisse dans le nombre de participants provenant du domaine de la santé (baisse de 25 %). Certains programmes ont été moins touchés par l'effet de la pandémie. Entre autres, le nombre de participants est à la hausse pour les résidents permanents dans les cours CLIC (sections additionnelles ajoutées grâce au financement d'IRCC). Par ailleurs, la DEP a accordé plus de bourses aux résidents permanents inscrits dans les cours de *Français oral* et de *Perfectionnement* sans quoi ces programmes auraient autrement connu une baisse de plus de 50 %. Le tableau ci-dessous offre un aperçu des inscriptions dans tous les programmes de langue de la DEP au printemps 2020.

	Printemps 2020	Printemps 2019	Printemps 2018	Printemps 2017
Español	19	75	62	60
FPF (anciennement PFL ₂)	0	19	23	12
Perfectionnement	13	15	15	12
Français oral	100	144	161	155
Le français en milieu de santé	46	59	64	72
CLIC (Cours de langue pour immigrants au Canada)	68	30	22*	20

*À la demande du ministère d'IRCC, la DEP a entamé la session printemps de CLIC à 110 % de capacité afin de compenser les désistements en cours de session dans les cours aux immigrants.

Par ailleurs, quelques contrats externes se poursuivent au printemps, y compris un cours offert à Flin Flon via Zoom et le programme Mini-FIT a été adapté pour être offert à distance également à 21 personnes (une baisse de 8 participants par rapport à l'an dernier).

Service de perfectionnement linguistique

En réaction à la fermeture du campus physique, le Centre de tutorat du SPL offre jusqu'avis contraire le service via Zoom. À l'intérieur d'une semaine, tous les tuteurs étaient équipés pour offrir des sessions à distance. Les échos des étudiantes et étudiants sont jusqu'à présent positifs si bien que le SPL compte maintenir l'option de tutorat à distance post-pandémie.

L'équipe des consultantes en langue a travaillé de manière collaborative avec les professeurs des cours de langues pour adapter l'animation des travaux dirigés à la réalité des cours à distance. De plus, l'équipe a offert son appui dans la préparation et dans la surveillance des examens finaux afin d'assurer l'appui aux étudiants.

Le SPL a maintenu toutes les évaluations linguistiques prévues pour l'hiver. Grâce au travail d'arrache-pied de la coordonnatrice et de l'adjointe administrative, le SPL a réussi à éviter l'interruption du processus d'admission à la Faculté d'éducation USB, organisant une séance de correction à distance pour les étudiants en éducation de l'USB (quelque 85 participants). Le SPL a également organisé les sessions d'évaluation à distance pour 11 étudiants de l'U of M et de l'U of W en exploitant les modalités d'eCampus. Enfin, nous avons maintenu l'offre des évaluations langagières pour les candidats externes à distance.

AXE 3

Gestion stratégique du recrutement

- Cette année, la DEP, en partenariat avec le Bureau de recrutement, a offert à nouveau Étudiant d'un jour sur deux semaines en février et mars. Les jeunes se sont inscrits à une des huit journées où on leur proposait quatre heures de formation non créditée dans divers cours universitaires et collégiaux. En fin de compte, 94 élèves sont passés par l'USB comparativement à 88 élèves l'année précédente.

- En raison de la pandémie, la DEP a dû annuler le programme *Camplus sur campus printemps* pendant la semaine de relâche en mars. La DEP surveille de près la situation afin d'évaluer sa capacité d'offrir les camps d'été.

AXE 4

Engagement et communauté

- En raison d'un manque d'inscriptions, la DEP a dû annuler le Forum de perfectionnement professionnel qui avait été annoncé en février. La coordonnatrice explore la possibilité d'offrir les ateliers prévus en format modulaire au cours de la prochaine année.
- La DEP a obtenu une réponse favorable du ministère d'IRCC concernant l'Appel de proposition nationale 2019. Elle a conclu une entente dont la valeur est de 1,4 million de dollars et couvre la période de 2020 à 2025.

*Aileen Clark, directrice de la DEP et du SPL
Soumis au Sénat de l'USB le 20 mai 2020*

Rapport du Bureau de direction au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

Le Bureau de direction du Sénat de l'Université de Saint-Boniface s'est rencontré le 20 mars 2020, le 31 mars 2020, le 7 avril 2020 et le 30 avril 2020.

Tel que convenu par résolution lors de la réunion extraordinaire du Sénat du 17 mars dernier, où le Sénat a autorisé le Bureau de direction du Sénat de prendre des décisions de nature académique qui exigent une résolution urgente étant donné la situation causée par la COVID-19, voici les décisions prises par le Bureau de direction du Sénat au cours des quatre réunions tenues depuis le 17 mars dernier :

Résolutions adoptées lors de la réunion du 20 mars 2020

Proposition BD200320-3

Que dans le *Règlement sur l'assiduité* de l'École technique et professionnelle, l'exigence d'« attestation médicale » ou de « certificat médical » soit remplacée par celle d'une « déclaration sur l'honneur » pendant la situation d'urgence liée à la COVID-19.

Proposition BD200320-4

Que dans le *Règlement sur l'assiduité* de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, le doyen ou le doyen par intérim soit autorisé à suspendre l'exigence d'obtenir une attestation médicale ou un certificat médical s'il le juge nécessaire pendant la situation d'urgence liée à la COVID-19.

Proposition BD200320-5

Que pendant la durée de la situation d'urgence liée à la COVID-19, l'application des sous-articles et alinéas 4.2a, 4.2b, 4.2c, 4.3, 4.5a, 4.5b, 4.6.1, 4.6.2, et 4.6.3 de la *Politique relative aux examens finaux* soit suspendue, afin de permettre aux professeurs une plus grande flexibilité dans l'ajustement des évaluations à la suite de la suspension des cours en présentiel.

Proposition BD200320-6

Que pendant la durée de la situation d'urgence liée à la COVID-19, l'application du sous-article 3.7.3 de la *Politique d'accessibilité et d'accommodement pour les étudiants et étudiantes ayant une incapacité* soit suspendue.

Proposition BD200320-7

Que pendant la durée de la situation d'urgence liée à la COVID-19, l'application des sous-articles et alinéas 9.3.3.a, 9.3.3.b et 9.3.10.d5 du *Règlement sur les appels* soit modifiée pour que les délais prescrits soient chaque fois remplacés par « un délai raisonnable », plus précisément :

9.3.3.a Toutes les demandes faites au Comité d'appel sont adressées par écrit (sur un formulaire prescrit) à la secrétaire générale ou au secrétaire général qui se chargera de convoquer le comité, si possible, ~~deux (2) semaines~~, **dans un délai raisonnable** après la date de dépôt d'une demande. Toutefois, le comité ne se réunit habituellement pas du 1^{er} juillet au 31 août;

9.3.3.b Une demande d'appel doit être déposée dans un délai ~~de 20 jours~~ **raisonnable** suivant la date à laquelle l'étudiante ou l'étudiant a été informé de la décision qui fait l'objet de l'appel;

9.3.10.d.5 Dans le cas d'un rejet de l'appel, pour les étudiantes et étudiants du secteur universitaire, le secrétaire général ou la secrétaire générale devra informer la personne qui fait appel de ses droits d'avoir recours au « Senate Committee on Appeals » de l'Université du Manitoba, et ce, ~~à l'intérieur d'une période de vingt (20) jours ouvrables~~ **dans un délai raisonnable** après réception de la décision du Comité d'appel.

Résolution adoptée lors de la réunion du 31 mars 2020

BD310320-3 Annulation de la réunion du Sénat de l'USB du 23 avril 2020

Attendu que le 17 mars 2020, le Sénat a adopté la proposition SÉNAT-170320-2 à l'effet que le Sénat autorise le Bureau de direction du Sénat d'agir au nom du Sénat en vue de prendre des décisions de nature académique qui exigent une résolution urgente, en raison du fait que la rectrice a déclaré une situation d'urgence en lien avec la COVID-19;

Attendu que les décisions prises sous cette autorité déléguée se limiteront uniquement aux questions liées à la situation d'urgence, pour la durée de la situation d'urgence et pour la période suivant immédiatement la situation d'urgence;

Attendu qu'aucun item ayant une incidence future sur la livraison des programmes universitaires et collégiaux n'a besoin d'être discuté en ce moment par le Sénat;

Attendu que la situation d'urgence en lien avec la COVID-19 est toujours en vigueur;

Il est proposé que le Bureau de direction du Sénat annule la prochaine rencontre du Sénat de l'USB prévue pour le 23 avril 2020.

Résolutions adoptées lors de la réunion du 7 avril 2020

BD070420-3 Modification temporaire à la Politique de moyenne générale pondérée

Attendu que l'Université de Saint-Boniface n'a pas de politique institutionnelle en matière moyenne générale pondérée et qu'en raison de son affiliation à l'Université du Manitoba, elle suit la *Grade Point Averages Policy* de cet établissement¹.

Il est proposé que le Bureau de direction du Sénat entérine les propositions suivantes au nom du Sénat, conformément à celles adoptées le 25 mars 2020 par le comité exécutif du Sénat de l'Université du Manitoba en ce qui concerne les étudiantes et étudiants inscrits à un programme universitaire de l'Université de Saint-Boniface² :

QUE, pour la session d'hiver 2020 seulement, les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes universitaires aient l'option d'inclure ou non la note finale des cours dans le

calcul de leur moyenne à l'Université, option qui s'appliquera à tous les cours pour lesquels est accordée une note alpha, et qui ont été dispensés pendant la session d'hiver 2020 ou qui s'étalent sur les sessions d'automne 2019 et d'hiver 2020;

QUE les étudiantes et étudiants puissent choisir d'exclure une note de cours à la suite de la réception de la note finale et faire ce choix pour chaque cours individuellement;

QUE les notes exclues du calcul de la moyenne ne servent pas à la pondération de la moyenne cumulative globale pour les besoins des exigences relatives à la progression au sein du programme ou à l'obtention du diplôme, mais que les notes de cours continuent à servir à satisfaire aux exigences relatives aux cours préalables ainsi qu'à toutes autres exigences de programme;

QUE les notes paraissent au relevé de notes officiel, mais signalées (par un astérisque ou autre marque semblable) avec une note indiquant que le cours a été exclu du calcul de la moyenne cumulative en raison des mesures prises en réponse à la crise provoquée par la COVID-19;

QUE les notes soient incluses par défaut dans le calcul de la moyenne; les étudiantes et étudiants doivent choisir d'exclure un cours et en informer le Registrariat au plus tard le 10 mai 2020 pour que la note du cours soit exclue du calcul de leurs moyennes;

Que les modifications suivantes à la *Grade Point Averages Policy* adoptées par le comité exécutif du Sénat de l'Université du Manitoba en date du 25 mars 2020 soient appliquées par l'Université de Saint-Boniface :

[Traduction]

Section 2.3 Les règles suivantes s'appliquent au calcul de la moyenne à l'Université :

a) **à moins qu'une étudiante ou qu'un étudiant choisisse d'exclure une note**, les **notes alpha** (A+ à F) seront incluses dans le calcul de la moyenne et paraîtront au relevé de notes officiel de l'étudiante ou de l'étudiant pour la session durant laquelle le cours a été suivi;

b) si une étudiante ou un étudiant répète un cours, ou suit un cours équivalent ou mutuellement exclusif (par exemple, un cours qui ne peut se faire créditer avec le cours original), toute tentative de ce cours, **à l'exception des cours que l'étudiante ou l'étudiant aura choisi d'exclure**, servira au calcul de la moyenne de session et de la moyenne cumulative. L'inclusion dans le calcul de la moyenne de programme des cours qui ont été répétés est soumise à la politique de la Faculté.

c) Les notes qui ne sont pas incluses dans le calcul de la moyenne (p. ex. note de réussite ou d'échec, abandon sans mention d'échec, retrait autorisé) paraîtront au relevé de notes officiel de l'étudiant ou de l'étudiante, **y compris toute note alpha qu'on aura choisi d'exclure du**

calcul de la moyenne.

d) Les cours suivis dans un autre établissement et autorisés par une lettre de permission serviront au calcul de la moyenne cumulative et de la moyenne de programme, mais pas à la moyenne de session.

e) Les cours faits par équivalence de crédits serviront au calcul de la moyenne cumulative, de la moyenne de programme et de la moyenne de session.

¹ Dans ce texte, les sections soulignées sont des ajouts de l'USB aux propositions adoptées par l'Université du Manitoba. De plus, veuillez noter que le gras sert à identifier les changements que l'Université du Manitoba vient d'apporter à sa politique en matière de moyenne cumulative pondérée.

² Les propositions précédentes s'appliquent aux étudiantes et étudiants inscrits aux programmes suivants : Université 1, Baccalauréat ès arts, Baccalauréat ès arts spécialisé en traduction, Certificat de traduction, Baccalauréat ès sciences, Baccalauréat en administration des affaires, Baccalauréat en travail social, Baccalauréat en éducation, Maîtrise ès arts en études canadiennes, Maîtrise en éducation et Diplôme postbaccalauréat en éducation.

BD070420-4 Modification temporaire pour remplacer une note alphabétique par une note de réussite

Attendu que l'Université de Saint-Boniface n'a pas de politique institutionnelle distincte en matière de notes finales et qu'en raison de son affiliation à l'Université du Manitoba, elle suit la politique équivalente de cet établissement¹.

Il est proposé que le Bureau de direction du Sénat entérine les propositions suivantes au nom du Sénat, conformément à celles adoptées le 1^{er} avril 2020 par le comité exécutif du Sénat de l'Université du Manitoba, en ce qui concerne les étudiantes et étudiants inscrits à un programme universitaire de l'Université de Saint-Boniface² :

QUE, en plus de choisir si une note finale obtenue pour un cours suivi durant la session d'hiver 2020 dans le calcul de quelque moyenne cumulative (mesure approuvée par le comité exécutif du Sénat de l'Université du Manitoba le 25 mars 2020), les étudiantes et étudiants (excepté ceux inscrits à la Faculté de droit) puissent choisir de recevoir une note de réussite ou d'échec au lieu d'une note alpha aux cours suivis pendant la session d'hiver ou ceux qui sont dispensés sur deux sessions et qui se terminent en avril 2020;

QUE le remplacement par une note de réussite ne soit possible que si la note alpha originale est de D ou plus;

QUE la note de réussite ou d'échec paraisse au relevé de notes, accompagnée d'une mention indiquant que l'étudiante ou l'étudiant a fait ce choix en raison de la situation d'apprentissage difficile engendrée par la pandémie de la COVID-19;

QUE, dans le cas où l'étudiante ou l'étudiant choisirait de recevoir une note de réussite ou d'échec, aucune note alpha ne soit retenue ni associée à son rendement pour ce cours;

QUE les étudiantes et étudiants aient jusqu'au 10 mai 2020 pour déclarer au Registrariat, selon les modalités établies par ce dernier, s'ils choisissent de se prévaloir d'une option de notation alternative (à savoir l'attribution d'une note de réussite ou d'échec, ou l'exclusion d'une note de cours du calcul des moyennes);

QUE les relevés de notes étudiants en date du 10 mai 2020 servent à l'évaluation de toute demande d'admission à un programme de l'Université qui débute en septembre 2020 ainsi qu'à la détermination de l'admissibilité à l'obtention du diplôme au printemps 2020;

QUE les étudiantes et étudiants faisant appel de leur note en suivant les procédures applicables relativement aux examens finaux et aux notes finales puissent, dans les sept (7) jours suivant l'avis de conclusion de l'appel de la note, choisir de recevoir une note de réussite ou d'échec;

QUE sans égard pour le ou les choix faits en lien avec la notation des cours, les étudiantes et étudiants soient tenus de respecter toutes les politiques et exigences en matière d'admission, de préalables, de progression, de programme et de diplomation auxquelles ils peuvent être assujettis.

¹ Dans ce texte, les sections soulignées sont des ajouts de l'USB aux propositions adoptées par l'Université du Manitoba.

³ Les propositions précédentes s'appliquent aux étudiantes et étudiants inscrits aux programmes suivants : Université 1, Baccalauréat ès arts, Baccalauréat ès arts spécialisé en traduction, Certificat de traduction, Baccalauréat ès sciences, Baccalauréat en administration des affaires, Baccalauréat en travail social, Baccalauréat en éducation, Maîtrise ès arts en études canadiennes, Maîtrise en éducation et Diplôme postbaccalauréat en éducation.

BD070420-5 Modification temporaire à propos de la note d'échec

Attendu que l'Université de Saint-Boniface n'a pas de politique institutionnelle distincte en matière de notes finales et qu'en raison de son affiliation à l'Université du Manitoba, elle suit la politique équivalente de cet établissement¹.

Il est proposé que le Bureau de direction du Sénat entérine les propositions suivantes au nom du Sénat, conformément à celles adoptées le 1^{er} avril 2020 par le comité exécutif du Sénat de l'Université du Manitoba, en ce qui concerne les étudiantes et étudiants inscrits à un programme universitaire de l'Université de Saint-Boniface² :

QUE toute note d'échec obtenue par une étudiante ou un étudiant au cours de la session d'hiver 2020 soit automatiquement exclue de tout calcul des moyennes cumulatives;

QUE ces notes comportent une mention au relevé de notes officielles signalant qu'elles ont été exclues du calcul des moyennes;

QUE, à moins d'avis contraire, cette restriction ne s'appliquera pas au calcul des moyennes utilisées à des fins d'admission.

¹ Dans ce texte, les sections soulignées sont des ajouts de l'USB aux propositions adoptées par l'Université du Manitoba.

⁴ Les propositions précédentes s'appliquent aux étudiantes et étudiants inscrits aux programmes suivants : Université 1, Baccalauréat ès arts, Baccalauréat ès arts spécialisé en traduction, Certificat de traduction, Baccalauréat ès sciences, Baccalauréat en administration des affaires, Baccalauréat en travail social, Baccalauréat en éducation, Maîtrise ès arts en études canadiennes, Maîtrise en éducation et Diplôme postbaccalauréat en éducation.

Résolutions adoptées lors de la réunion du 30 avril 2020

BD300420-3 Épreuves reconnues pour l'évaluation de la compétence en français des candidates et candidats internationaux à l'admission

ATTENDU QU'un grand nombre de centres de passation d'épreuves de compétences en français à travers le monde sont fermés en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE ces fermetures posent obstacle pour les candidats internationaux qui doivent fournir des résultats d'un test de français normalisé démontrant qu'ils ont atteint le seuil minimal de compétence en français nécessaire pour être admis à l'USB pour l'année 2020-2021;

Il est proposé que le Bureau de direction du Sénat accorde au Registrariat la souplesse d'accepter d'autres formes d'épreuves et d'outils d'évaluation de compétences en français qu'il considère comme étant équivalents aux épreuves que l'on identifie dans l'annuaire pour confirmer la compétence en français à laquelle doivent répondre tous les candidats internationaux à l'admission. Cette souplesse ne s'appliquerait que pour les demandes d'admission internationales de l'année universitaire et collégiale 2020-21.

BD300420-4 Stages du volet coopératif de la majeure conjointe en biochimie-microbiologie : exigence d'être inscrits à temps plein

ATTENDU QU'il ne sera peut-être pas possible, en raison de la pandémie COVID-19, d'offrir certains stages aux étudiants du volet coopératif de la majeure conjointe en biochimie-microbiologie pendant l'intersession 2020 et/ou pendant l'année universitaire 2020-21;

Il est proposé que pour les étudiants déjà inscrits au Baccalauréat ès sciences avec majeure conjointe en biochimie-microbiologie en 2019-2020, l'exigence d'être inscrits à temps plein soit levée pour la durée de leur programme, contrairement à ce qui est indiqué dans les sections « Exigences pour demeurer dans le volet coopératif » et « Seuil de rendement » de l'annuaire.

BD300420-5 Stages du volet coopératif de la majeure conjointe en biochimie-microbiologie : nombre de stages

ATTENDU QU'il ne sera peut-être pas possible, en raison de la pandémie COVID-19, d'offrir certains stages aux étudiants du volet coopératif de la majeure conjointe en biochimie-microbiologie pendant l'intersession 2020 et/ou pendant l'année universitaire 2020-21;

Il est proposé que pour les étudiants déjà inscrits au Baccalauréat ès sciences avec majeure conjointe en biochimie-microbiologie en 2019-2020, l'exigence de diplomation d'avoir réussi un minimum de 3 stages professionnels (sections « Conditions d'obtention de diplomation » et « Cours et disciplines » de l'annuaire) soit modifiée à celle d'avoir réussi un minimum de 2 stages professionnels, suivant la pratique actuelle de l'Université du Manitoba, et donc de réussir un minimum de 2 des 4 cours (stages) suivants : MBIO 3981, MBIO 3991, MBIO 4981, MBIO 4991.

BD300420-6 Stages du volet coopératif de la majeure conjointe en biochimie-microbiologie : période pour débiter les stages

ATTENDU QU'il ne sera peut-être pas possible, en raison de la pandémie COVID-19, d'offrir certains stages aux étudiants du volet coopératif de la majeure conjointe en biochimie-microbiologie pendant l'intersession 2020 et/ou pendant l'année universitaire 2020-21;

Il est proposé que pour les étudiants déjà inscrits au Baccalauréat ès sciences avec majeure conjointe en biochimie-microbiologie en 2019-2020, les stages puissent commencer à d'autres moments que ceux prévus dans la section « Stages » de l'annuaire.

AVIS

La documentation relative aux propositions se trouve à l'endroit suivant :

Membres du personnel : H:\CECP\2019-2020\8 mai 2020

Étudiants : G:\CECP\2019-20\8 mai 2020

Que le Sénat adopte la proposition d'ajout du cours EDUA 7743 *La pédagogie universelle*, telle que soumise par la Faculté d'éducation, pour mise en vigueur en septembre 2021, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Que le Sénat adopte la proposition de modification du *Règlement sur l'assiduité* de la Faculté d'éducation, telle que soumise par la Faculté d'éducation, pour mise en vigueur en septembre 2021, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Que le Sénat adopte la proposition de suppression du cours FRAN 1005 *Grammaire de l'écrit* (6 crédits), telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études sur la santé, pour mise en vigueur en septembre 2020.

Que le Sénat adopte la proposition d'ajout du cours FRAN 1002 *Grammaire de l'écrit 1*, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études sur la santé, pour mise en vigueur en septembre 2020.

Que le Sénat adopte la proposition d'ajout du cours FRAN 1004 *Grammaire de l'écrit 2*, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études sur la santé, pour mise en vigueur en septembre 2020.

Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme de Baccalauréat en sciences infirmières (par ajout des cours FRAN 1002 et FRAN 1004), telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études sur la santé, pour mise en vigueur en septembre 2020.

Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires (par ajout des cours FRAN 1002 et FRAN 1004), telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études sur la santé, pour mise en vigueur en septembre 2020.

Que le Sénat adopte la proposition de modification des cours SINF 2035 : *Soins de la famille en périnatalité* et SINF 2037 *Stage : Soins de la famille en périnatalité* du Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études sur la santé, pour mise en vigueur en septembre 2020.

Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours SS 202 *Soins de longue durée* et SS 302 *Aide en soins de santé – Stage clinique* du programme de Certificat Aide

en soins de santé, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études sur la santé, pour mise en vigueur en septembre 2020.

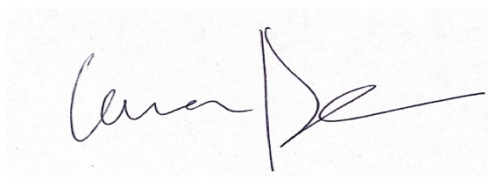
Que le Sénat adopte la proposition de modifier les conditions d'admission au Diplôme en éducation de la jeune enfance – milieu de travail, afin d'exiger une année d'expérience à temps plein au lieu de deux années, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2020.

Rapport du comité d'appel au Sénat

Le 21 mai 2020

Le comité d'appel s'est réuni le 20 mai 2020 afin d'entendre un appel provenant d'une étudiante de l'École des sciences infirmières et des études de la santé et concernant une allégation de violation au *Règlement sur la malhonnêteté relative aux études* pour cas de tricherie.

L'appel a été accepté à l'unanimité.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Carmen Roberge', with a long horizontal stroke extending to the right.

Carmen Roberge
Présidente du comité d'appel